

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture définitive de l'antenne provisoire de la Police Nyon Région

L'antenne provisoire de la Police Nyon Région (PNR), installée sur la Place du Château à Nyon, fermera définitivement ses portes le 15 mars prochain à 17h. Le Centre de Polices (CdP), situé à la Route de Divonne 68 à Nyon, est ouvert 24h/24 et 7j/7.

Ouverte depuis juin 2023, l'antenne provisoire de la PNR, située sur la Place du Château à Nyon, avait été initialement mise en place en réponse à une demande des Autorités nyonnaises formulée lors de la votation du crédit de réalisation des nouveaux locaux de la PNR. L'objectif était d'informer sur la nouvelle localisation des services de police et de fournir certaines prestations à la population, tels que la collecte d'objets perdus ou des renseignements généraux. À l'examen du détail de la fréquentation, l'antenne semble avoir rempli son rôle avec succès et son maintien ne s'avère plus nécessaire.

Les deux premiers mois de sa mise en service, 226 sollicitations ont été relevées, ce qui signifie, en moyenne, cinq personnes se présentant à l'antenne chaque jour. Rapidement, ce chiffre a diminué pour se stabiliser, depuis septembre 2023, à une dizaine de sollicitations par semaine. Il est également important de souligner que plus de la moitié de ces demandes ne sont pas directement liées aux services de police (tourisme, votations, etc.). À contrario le Centre de Polices (CdP) enregistre une moyenne de 390 visiteurs par semaine au guichet.

Situé à la Route de Divonne 68 à Nyon, le CdP semble avoir été pleinement adopté par la population du district. Les chiffres démontrent une augmentation significative du nombre de personnes se présentant au guichet, ce qui confirme l'efficacité et l'accessibilité de cette nouvelle infrastructure. La localisation du CdP semble désormais connue des habitantes et habitants, tant de Nyon que des communes avoisinantes.

Suite à ce succès, et en vue d'optimiser les rapports coûts-efficacité, la PNR a formulé une proposition à la Municipalité de Nyon, suggérant de renoncer à l'antenne. Cette recommandation a été acceptée par la Municipalité, entraînant ainsi la fermeture définitive de l'antenne provisoire à compter du 15 mars 2024 à 17 heures.

La PNR tient également à rassurer la population quant à la clôture de cette antenne. Aucun constat d'augmentation de la criminalité n'a été observé corollairement à la délocalisation des services de la PNR de la Place du Château. Soucieuse de répondre aux préoccupations liées au déménagement de la PNR, des mesures complémentaires ont été mises en place, notamment la multiplication des patrouilles en centre-ville. Cette initiative vise à renforcer la présence policière et à assurer la sécurité des citoyens et citoyennes.

Renseignements

Police Nyon Région - Madame Roxane Faraut - 078 699 58 60

Municipale des Infrastructures et de la Sécurité (Ville de Nyon) et Présidente du Comité de Direction (PNR)

[Pour la presse](#) : cette communication est sous embargo jusqu'au lundi 4 mars 2024 à 21h.

Nyon, le 4 mars 2024